

## **BVV - Besançon Votre Ville - Contrat de régie publicitaire**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Depuis quatre ans, BVV (Besançon Votre Ville) confie la prospection de sa publicité à l'Agence Publicité Moderne (PM Conseil), agence de publicité de l'Est Républicain.

Le contrat étant arrivé à expiration, il convient donc d'établir un nouveau contrat.

Les principales dispositions contractuelles seraient les suivantes :

**Objet** : la Ville confie à Publicité Moderne la régie publicitaire de son journal mensuel BVV.

**Durée** : du 1<sup>er</sup> septembre 1993 au 30 juin 1995 (soit 20 numéros).

**Modalités financières** : l'Agence Publicité Moderne versera à la Ville pour chaque numéro une participation financière fixée forfaitairement à :

- 55 000 F HT pour un numéro de 28 pages à raison de 55 000 exemplaires,
- 60 000 F HT pour un numéro de 32 pages à raison de 55 000 exemplaires,
- 70 000 F HT en cas d'éventuelle diffusion de numéros spéciaux de 36 pages sur l'agglomération bisontine à raison de 70 000 exemplaires.

Le Conseil Municipal est invité à décider de confier à Publicité Moderne la régie publicitaire de BVV dans les conditions sus-énoncées et à autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.